



C.A.P. Kennedy (Centre d'Affaires Partagé)

PRESENTATION GENERALE

Structure menant l'action : Maison de l'Emploi, de l'Insertion et de la Formation professionnelle du bassin d'emploi de Rennes

Date de début : 01/07/2011

Date de Fin : 31/12/2011

THEMES

Thèmes de l'action : **Création d'entreprise et reprise d'activité, Développement local, Emploi, Intervention sur les freins culturels ou sociaux à l'accès à l'emploi, Politique de la ville**

PUBLICS

Publics de l'action : **Demandeurs d'emploi + de 26 ans, Demandeurs d'emploi - de 26 ans, Handicapés, Public habitants des territoires " Politique de la ville", Public PLIE, Séniors**

PARTENAIRES

Partenaires spécifiques de l'action : **Autres partenaires, CCAS ou CIAS, Commune(s), EPCI, Maison de l'Emploi, Mission locale, Organismes consulaires, PLIE, Pôle emploi, Politique de la Ville**

Autres partenaires : Elan Créateur : gestion technique et administrative du projet
BGE35, CCI, ADIE : accompagnement renforcé des créateurs présents dans le centre d'activités partagé.
CDAS, CCI, Le Relais, Maison verte et Déclif'Femmes : partenaires emploi du quartier rennais de Villejean (en plus de ceux déjà mentionnés en page 2) qui interviendront dans le repérage des publics potentiellement intéressés par les locaux.

DESCRIPTION

Objectifs de l'action : Favoriser la création d'entreprises par des personnes résidants en ZUS et/ou bénéficiaires des minimas sociaux, en leur permettant :

- de disposer d'un local professionnel à moindre coût
- de tester leur activité à son démarrage
- de lever le blocage que représente l'accès à des locaux dans la création d'entreprise,
- d'être accompagné par un acteur reconnu de la création
- de matérialiser sur le quartier les initiatives de créateurs d'entreprises : les rendre visibles est un moyen de sensibiliser la population aux possibilités qu'offre la création d'activités.

Description du dispositif ou de l'action mis en place : Du 1er Juillet 2011 pour l'ouverture aux créateurs et Janvier 2010 pour le démarrage du projet et des prises de contact jusqu'au 31 Décembre 2011 pour une première évaluation. Reconduction sur 2012 si expérimentation positive.

Il apparaît qu'au démarrage d'une activité économique, il est difficile pour des créateurs relevant des minimas sociaux d'avoir accès à un bail commercial. De plus, une période de test, avec peu d'engagement juridique ou financier, est toujours souhaitable.

Un local est loué par une structure partenaire, aménagé en « cellules commerciales » et mis à disposition de 5 à 8 créateurs différents, pour un tarif avantageux.

Les publics visés sont les créateurs d'activité des ZUS de Rennes et/ou relevant des minimas sociaux et/ou



demandeurs d'emploi de longue durée. Ils seront entre autres repérés par les partenaires emploi du quartier (Pôle emploi, Mission Locale, CCAS, CDAS, CCI, FACE, Le Relais, Maison verte et Déclif'Femmes)

Les activités concernées seront toutes celles qui ont besoin d'un local standardisé c'est-à-dire ne présentant pas d'incompatibilité majeure pour en côtoyer d'autres. Les activités de services aux particuliers sont ciblées dans la mesure où elles ne peuvent pas entrer en pépinières d'entreprises.

Il est prévu que les créateurs puissent bénéficier du local pendant une durée maximale de 12 mois; période pendant laquelle ils peuvent tester leur activité et la consolider avant de pouvoir s'installer dans un local au prix du marché.

Un comité d'intégration est mis en place afin d'étudier les projets des créateurs postulants et de sélectionner ceux qui, pourront bénéficier d'un bureau dans le local. Il se compose d'un collège représentant les partenaires emploi du quartier rennais de Villejean, d'un collège de professionnels de l'accompagnement à la création et d'un collège de financeurs.

Un comité de suivi sera chargé d'informer l'ensemble des partenaires du fonctionnement des locaux et s'assurera également du suivi renforcé des créateurs par les partenaires d'accompagnement à la création.

La MEIF assure le portage du projet ainsi que son cadrage juridique et financier.

La gestion technique et administrative est confiée à Elan Créateur (Coopérative d'Activités Economiques).

Les locaux sont loués à un bailleur, au rez-de-chaussée d'une tour, située elle-même au cœur du quartier et à proximité d'une station de métro.

Moyens mis en oeuvre : Nombre de personnes mobilisées

MEIF :

- La chargée de mission territoriale du quartier de Villejean (2 jours par mois en phase de fonctionnement, 1 mois sur la phase de montage).
- La responsable administrative pour l'aide au montage des dossier de demande de financement (3 semaines en phase de montage, 1 semaine en phase de fonctionnement)

Elan Créateur :

- 1 animateur à raison d'1 jour par semaine (0,2 ETP) et 3 jours de Direction par an, en phase de fonctionnement.
- En phase de montage, la participation des équipes a été beaucoup plus importante (1 mois)..

Budget prévisionnel au 1er juin pour l'année 2011 : 30715€

Résultats quantitatifs et qualitatifs :

Le projet démarre au 1er juillet 2011, avec la signature du bail. Les objectifs sont qualitatifs (permettre à des créateurs relevant des minimas sociaux d'avoir consolidé leur activité et de la continuer dans le parc locatif privé) et quantitatifs (permettre à un nombre assez conséquent de personnes de bénéficier du projet). C'est pourquoi, notre évaluation prendra en compte les indicateurs suivants :

- Nombre de créateurs bénéficiant de l'action et statut (minimas sociaux, demandeurs d'emploi longue durée, habitants ZUS),
- Nombre de mois d'occupation (réel et moyen),
- Nombre de créateurs postulants ayant été refusés faute de place,
- Nombre de créateurs ayant poursuivis leur activité à l'issue de cette phase de test,
- Nombre de mois ayant permis de vérifier la viabilité de leur activité,
- Nombre de créateurs ayant arrêtés leur activité à l'issue ou pendant la phase de test (motif de ces arrêts),
- Types d'activités exercées.

Outils, méthodologies, logiciels développés : Méthode suivie pour le montage du projet (de septembre 2009 à juillet 2011):

- 1- Recensement du besoin auprès des usagers des partenaires emploi du quartier (Pôle emploi, CCAS, CDAS, Mission Locale, Ville de Rennes...)
- 2- Formalisation d'un projet (objectifs, moyens, fonctionnement)
- 3- Recherche de moyens budgétaires
- 4- Recherche d'un local auprès des bailleurs sociaux, négociations, présentation de dossiers juridiques.
- 5- Communication aux partenaires emploi et au grand public pour appel à candidature de créateurs intéressés par un local professionnel.



6- Mise en place d'un Comité d'attribution (étude des candidatures et sélection des créateurs) et d'un Comité de suivi (veille au bon fonctionnement du projet).

Porteur du projet : Anne Coudray

M.E.I.F

06 75 43 81 00

a.coudray@meif-bassinrennes.fr

Conditions de transfert de l'action : Conditions de réussite.

Le bon ciblage du besoin a permis un repérage facile et rapide des créateurs candidats.

L'appui fort des élus, partenaires emploi et des institutions a permis au projet de se mettre en place.

L'équilibre financier pour la première année d'expérimentation est un préalable incontournable pour que le projet puisse naître.

Point de vigilance.

Assurer la rotation des créateurs : il faut que les créateurs réussissent à s'installer dans un local au prix du marché au bout de 12 mois maximum.